

Règlement d'ordre intérieur



Afin d'assurer la sécurité de tous nos visiteurs et pilotes, nous demandons à ces derniers de prendre connaissance du règlement ci-dessous.

Toute personne entrant sur le site du NGM Karting, assure être au courant des dispositions particulières appliquées à l'ensemble du site, ses installations et l'utilisation des karts mis en location.

Un résumé de ce règlement est également disponible à l'accueil de l'établissement et à l'entrée de la piste.

Article 1 :

L'achat d'une prestation, de quelque nature qu'elle soit (session, location, stage, etc.), entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 :

Aucune personne non habilitée ne peut pénétrer à l'intérieur de l'enceinte de la piste proprement dite, sauf pour conduire un kart (pilote) ou pour le dépanner (mécanicien) et ce, aux propres risques des personnes concernées. Chaque participant doit attendre derrière la grille qu'un commissaire de piste l'autorise à entrer sur la piste pour s'installer dans le kart et faire sa session.

Article 3 :

Pour les courses de karting, chaque pilote doit porter un casque et une charlotte jetable. Les casques de prêt sont à déposer après chaque session.

Article 4 : Pour des questions de sécurité :

La taille requise pour la pratique du karting dans notre établissement est de mesurer plus de 1,50m et d'avoir 12 ans accomplis.

Par ailleurs, **il est interdit de porter écharpe ou foulard, laisser des cheveux longs dépasser du casque, porter des vêtements flottants (jupes, capuches), porter des chaussures ouvertes (sandales), des chaussures à talons hauts ou des chaussures à lacets longs flottants.**

Pour les enfants, nous comptons sur la vigilance des parents ou accompagnants qui en sont responsables.

Article 5 :

Chaque pilote doit avoir un comportement "fair-play" et sportif, il doit respecter scrupuleusement et sans discussion les consignes données par les commissaires de piste du NGM Karting.

Article 6 :

Les consignes sont essentiellement indiquées à l'aide de drapeaux de couleurs durant les GP ou Super GP. La signification des principales couleurs est la suivante :

- Drapeau bleu : vous ralentissez la course, laissez passer le kart qui est derrière vous
- Drapeau jaune : il y a un danger sur la piste, vous devez ralentir
- Drapeau rouge : il y a un incident grave sur la piste, vous devez vous arrêter
- Drapeau à damiers : fin de la course, vous devez rentrer au stand

Article 7 :

Conduire sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de médicaments est rigoureusement interdit.

Article 8 :

Les chocs entre concurrents et tout comportement dont le but est de gêner les autres concurrents sont rigoureusement interdits. Tout contact abusif entre karts sera automatiquement sanctionné. Il en va de même pour le "roue contre roue". Si des éléments de la piste venaient à être déplacés ou déboîtés lors d'un choc rendant ainsi le circuit impraticable, tous les karts seraient immobilisés le temps nécessaire à la réparation de la piste. Le temps de roulage serait de ce fait diminué sans possibilité de dédommagement.

Toutes pièces des engins qui seront cassées, seront directement facturées à la personne responsable de l'accident.

En cas de non-paiement sur place, une facture sera envoyée à votre domicile.

Article 9 :

En cas de problème durant le temps de roulage (tête-à-queue ou panne), il faut obligatoirement **rester assis dans son kart, lever le bras** pour avertir le commissaire de piste et attendre son intervention. **Il vous est interdit de sortir de votre kart, d'enlever votre casque.**

Article 10 :

Le départ se fait uniquement au signal du commissaire de piste.

Article 11 :

L'arrivée est signalée par le drapeau à damier. Chaque participant doit alors terminer son tour au ralenti et entrer immédiatement au stand.

Article 12 :

Pour des raisons évidentes de sécurité, la non-observation, même partielle, du présent règlement entraîne l'exclusion immédiate et sans dédommagement du pilote fautif.